



1000723301

DATE DEPOT :	2010-01-26
NUMERO DE DEPOT :	7233
N° GESTION :	2004B10034
N° SIREN :	453695801
DENOMINATION :	AAAI-ASSISTANCE AUDIT ACTION INFORMATIQUE
ADRESSE :	11BIS R JEAN BAPTISTE PIGALLE 75009 PARIS
DATE D'ACTE :	2009/06/29
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE MIXTE
NATURE D'ACTE :	RECONSTITUTION DE L'ACTIF NET

PM du 290609

RM

SARL AAAI-ASSISTANCE AUDIT ACTION INFORMATIQUE

SARL au capital de 5 000 €
Siège social : 11 B rue Jean Baptiste Pigalle
75 009 PARIS

G.T.C. de Paris
I M R
26 JUIN 2009
N° DE DEPOT 9233

RCS PARIS B 453 695 801

Oh B 10034

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE DU 29 JUIN 2009

Le lundi 29 juin 2009 à quinze heures, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire au siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Mademoiselle Sandrine ANDRES possédant	2 500 parts
Monsieur Bruno SAVOURET possédant	2 500 parts

Monsieur Bruno SAVOURET, gérant, préside la réunion et constate que l'assemblée réunissant la totalité du capital peut valablement délibérer.

Il dépose sur le bureau les statuts de la société, les comptes de l'exercice 2008, le rapport de la gérance et le texte des résolutions proposées ; puis il donne lecture de l'ordre du jour :

- rapport de la gérance sur l'exercice 2008,
- approbation des comptes de l'exercice 2008 et quitus à la gérance,
- affectation du résultat 2008,
- approbation du rapport sur les conventions réglementées.
- rémunération de la gérance.
- régularisation de la reconstitution des capitaux propres

Il précise que tous les documents prévus par la loi ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social, dans les délais prescrits.

Monsieur Bruno SAVOURET lit ensuite aux associés le rapport de la gérance et déclare la discussion ouverte. Il fournit aux associés diverses précisions sur l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé et les perspectives de l'exercice en cours.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur Bruno SAVOURET met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :



PREMIERE RESOLUTION

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, approuvent les comptes de l'exercice 2008 qui se soldent par un bénéfice de 33 411,65 € ; ils donnent quitus de sa gestion à la gérance pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés décident d'affecter le bénéfice 2008 de 33 411,65 € au poste report à nouveau.

Les associés prennent acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les associés prennent acte des informations données par la gérance dans son rapport sur les conventions réglementées et ils les approuvent en tant que de besoin.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Les associés prennent acte que le gérant Monsieur Bruno SAVOURET a exercé gracieusement ses fonctions et responsabilités au titre de la gérance au cours de l'exercice écoulé.

Par ailleurs, il a perçu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, au titre de ses fonctions techniques, une rémunération brute globale de 42 110€.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, moins les voix de Monsieur Bruno SAVOURET qui déclare s'abstenir.



CINQUIEME RESOLUTION

Les associés constatent la régularisation de la reconstitution des capitaux propres.

Dans l'assemblée générale mixte du 30 juin 2006, il avait été pris acte que, du fait de la perte de l'exercice 2005, les capitaux propres étaient devenus inférieurs à la moitié du montant du capital social, la société disposait d'un délai jusqu'au 31 décembre 2008 pour régulariser cette situation.

Après affectation du bénéfice 2008, les capitaux propres de la société s'élèvent désormais à 33 518, 63€, la situation est en conséquence régularisée.

L'avis de régularisation en sera donné au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes afin d'effectuer toutes formalités au greffe du tribunal de commerce.

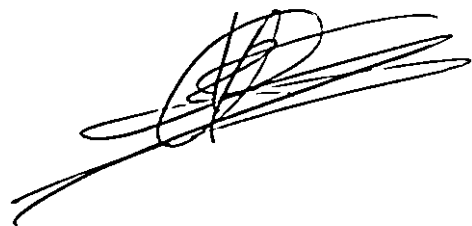
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures et les associés signent le présent procès verbal.

Sandrine ANDRES

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sandrine' followed by a stylized surname.

Bruno SAVOURET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bruno' followed by a stylized surname.